

**Commune d'Etterbeek**  
Service Aménagement du  
Territoire – Urbanisme  
Avenue des Casernes, 31/1  
B - 1040 BRUXELLES

Bruxelles, le 20/03/2026

**N/Réf. :** ETB20207\_756\_PU  
**Gest. :** KD  
**V/Réf. :** PU12491  
**Corr:** //  
**NOVA :** 05/AFD/1996010

**ETTERBEEK. Avenue de Tervueren 16-16A (arch. R. STEKKE)**  
**(= zone de protection des Musées royaux d'Art et d'Histoire / Inventaire)**  
**PERMIS D'URBANISME : remplacer les châssis en façade avant**  
**(appartement central) au 4e étage d'un immeuble**  
**Demande de la Commune du: 24/02/2026**

### Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 24/02/2026, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 18/03/2026, concernant la demande sous rubrique.



Situation patrimoniale @ Brugis



Situation avant le remplacement des  
fenêtres



Situation après le remplacement des  
fenêtres. Images extraites du dossier

La demande concerne la régularisation du remplacement des châssis d'origine en acier de l'appartement central situé au 4e étage sur lequel la CRMS s'est déjà exprimée en sa séance du 15/10/2025 : [ETB20207 749 PU Tervueren 16 16A.pdf](#). Le dossier a été complété à la demande de la Commune notamment avec une note technique et un document illustrant la situation avant/après le placement des châssis.

La CRMS renvoie à son avis précédent. Elle regrette cette situation de fait, d'autant plus qu'elle constate que suite à la mise en œuvre de nouveaux châssis à plusieurs niveaux de l'immeuble, celui-ci perd progressivement l'esthétique et la cohérence architecturale de ses façades (reflet des vitrages, épaisseur excessive des profils, etc.), entraînant une perte notable de sa valeur patrimoniale intrinsèque. **Elle réitère sa position, que lorsque les châssis d'origine ne peuvent être conservés/restaurés ou améliorés, les nouveaux châssis devraient se rapprocher au maximum du modèle d'origine (profilés fins en acier) de manière à préserver l'esthétique générale de l'immeuble. Une approche globale devrait par ailleurs garantir de retrouver à terme la cohérence de la façade.**

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

  
A. AUTENNE  
Secrétaire

  
S. VAN ACKER  
Président